

CONVOCAATION

Réunion du Conseil Municipal
(Article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil Municipal de la Commune de Châteauneuf Val de Barges
se réunira en séance ordinaire en mairie

LE VENDREDI 27 OCTOBRE 2023

A 18 HEURES 30

Ordre du Jour :

- 1 : Travaux Mairie Poste
 - 2 : Travaux Ecole
 - 3 : Travaux Voirie
 - 4 : SIEEEN : groupement d'énergie
 - 5 : Syndicat Mixte d'Alimentation et Eau Potable et d'Assainissement de la Région de
Prémery (SMAEPA) : compétence assainissement
 - 6 : Syndicat Mixte d'Alimentation et Eau Potable et d'Assainissement de la Région de
Prémery (SMAEPA): Rapport sur le prix et la qualité du service eau 2022
 - 7 : Communauté de Communes Cœur : Projet Plan Mobilité Simplifié (PMS)
 - 8 : Pays Val de Loire Nivernais : Projet Régional de Santé (PRS)
 - 9 : Ecole
 - 10 : Référent déontologue
- Informations diverses

Fait à Châteauneuf Val de Barges, le 21 octobre 2023

Le Maire,

Patrick RAPEAU

(Nièvre)

RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE